

La famille

Table des matières

1	Le développement de la personne	3
A	L'enfance	4
B	L'adolescence	5
C	La vieillesse	6
D	Les catégorisations de la personnalité	7
2	L'origine de la famille	8
A	Notion de famille	8
B	La famille, une affaire de culture	9
3	La famille, une institution essentielle	10
A	Les fonctions économiques de la famille	10
B	Les fonctions sociales	11
4	Le paysage familial français	12
A	La famille d'hier et d'aujourd'hui	12
B	Les mutations contemporaines de la famille	12
5	L'interprétation des changements en cours	13
A	Des changement à nuancer	13
B	Des changements significatifs	14

Introduction

La famille nucléaire composée d'une mère au foyer et d'un père autoritaire ne pouvait que se transformer en raison des profonds changements du statut social des femmes ; le déclin de la religion ne pouvait qu'entraîner une désacralisation du mariage ; l'allongement de l'espérance de vie pouvait se traduire par le désir de recommencer une autre vie après le départ des enfants.

Mariages, divorces, pacs, union libre... Familles monoparentales, homoparentales ou recomposées... Les progrès de la procréation et les transformations sociales et culturelles ont fait exploser le modèle de la famille traditionnelle. Les reconfigurations de ces dernières années n'ont cependant pas entamé l'attachement porté aux relations familiales.

Ces mutations nourrissent de beaux débats chez les sociologues, psychologues, politistes. Les uns alertent contre la disparition d'une institution fondatrice des sociétés humaines, crient haro sur les nouvelles familles homosexuelles, déplorent la perte de repères stables pour les enfants de familles recomposées... A l'opposé, toute une sociologie de la famille, en plein développement met en avant les nouvelles valeurs et les fonctionnements de familles postmodernes reposant sur des principes démocratiques Pour François de Singly, la famille, quelle que soit sa forme, est devenue le lieu où chacun peut construire son identité à travers des liens relationnels électivement choisis (Sciences humaines, numéro 222, janvier 2011).

La fonction essentielle de la famille consiste à transmettre les valeurs et les normes qui permettent à l'enfant de s'intégrer dans la société. Les rôles sociaux, politiques ou religieux sont appris par imitation du modèle parental. En outre, la famille est un lien de solidarités intergénérationnelles. Depuis la fin des années 1960, la famille connaît de profondes mutations.

L'institution du mariage semble trop rigide et on lui préfère des modalités plus souples (union libre, pacs). Le mariage de raison s'estompe, l'influence religieuse diminue et l'on ne veut plus se marier "*pour le meilleur et pour le pire*" mais pour l'amour, ce qui peut ne pas durer toujours.

La généralisation de l'emploi féminin donne à la femme une autonomie financière et renforce son poids dans le couple.

Papa, Maman et leurs enfants : le modèle familial traditionnel a du plomb dans l'aile. Nombre de familles ne se composent plus d'un père et d'une mère, mais sont monoparentales, recomposées ou homoparentales. Au sein même des couples hétérosexuels, la répartition traditionnelle des tâches (papa au boulot et maman au fourneau) est remise en cause, notamment par le travail des femmes.

Être parent ne va plus de soi. Incertains sur la bonne manière d'élever leur enfant (lui permettre de s'épanouir tout en sachant dire non et en étant vigilants sur les résultats scolaires), les parents d'aujourd'hui cherchent à définir leur place de mère au travail, de nouveau père impliqué ou encore d'éducateur sans statut juridique (beau parent, couple homosexuel...).

La parentalité contemporaine est ainsi largement en construction (parentalité=ensemble de tâches pratiques-occupation matérielle- et de charge mentale-préoccupation, disponibilité-liées au rôle de parent).

L'injonction à la performance parentale est particulièrement manifeste aujourd'hui. L'accès au statut de parent est une étape du développement de la personnalité au même titre que l'adolescence. Le soutien à la parentalité mobilise une pluralité de structures (associations, services sociaux, écoles...), de financeurs (Etat, collectivités locales, fondations privées...) et d'intervenants (juristes, psychologues, éducateurs, médiateurs familiaux, conseillers scolaires...). Elles peuvent s'adresser aux parents en général ou cibler des publics plus spécifiques (mères isolées, pères séparés, parents migrants, parents d'enfants handicapés). Elles se déclinent tantôt sur le mode de l'accompagnement individuel, tantôt sur le mode de la participation à des activités collectives.

Selon François de Singly, la famille connaît une double mutation : dorénavant ce qui importe dans les relations familiales, c'est l'affectif, et ce qui caractérise les membres de la famille, c'est leur désir d'autonomie, malgré l'union et malgré l'institution.

1 Le développement de la personne

Le développement est l'ensemble des processus successifs qui dans un ordre déterminé conduisent un organisme dans sa maturité.

Henri Wallon (1899-1962) dit qu'une étape est un système mental en rapport avec l'âge caractérisé par un ensemble de besoins et d'intérêts qui en assure la cohérence. Les 4 étapes (enfance, adolescence, âge adulte, vieillesse) se succèdent dans un ordre nécessaire, chacune formant une préparation indispensable à l'apparition de la suivante. L'âge est une construction en partie sociale. Une représentation est une construction mentale d'un objet de la réalité perçue.

Le terme "*social*" renvoie au groupe social, c'est-à-dire en psychologie sociale à l'idée du groupe restreint structuré autour de motivations et d'attentes spécifiques. Les représentations sociales sont des constructions mentales souvent associées à des préjugés, à des stéréotypes.

Le stéréotype diffère du préjugé parce qu'il revêt un caractère figé, pétrifié : les préjugés sont variables d'un individu à l'autre.

L'âge est un fait social autant que biologique. Pourquoi vouloir rester jeune quand on est vieux (chirurgie esthétique), alors que les jeunes sont pressés d'avancer en âge ?

Le vieillissement est un processus universel dont la trace la plus visible est la transformation du corps.

L'identité se définit et s'inscrit dans un double mouvement de rapprochement (au groupe social d'appartenance) et d'éloignement (s'en démarquer).

L'identité personnelle renvoie le sujet à lui-même et à la façon dont il se singularise.

L'identité sociale renvoie à un groupe social, groupe d'appartenance, groupe d'âge, place dans la famille, profession, engagements personnels.

L'identité collective se réfère à diverses appartenances indiquant une appartenance communautaire, culturelle, ethnique ou religieuse.

A L'enfance

C'est la période de la vie allant de la naissance à la puberté, laquelle marque le début de l'adolescence.

Le lien parent/enfant se construit psychologiquement et est influencé par la société.

Autrefois avoir un enfant faisait partie du destin naturel de la famille. Aujourd'hui l'enfant est censé être désiré ; il est chargé du désir des parents, car il existe d'abord dans leur conscience.

À la naissance de l'enfant, les parents doivent faire le deuil de l'enfant imaginaire pour accepter l'enfant réel. Les hommes et les femmes sont différents par rapport au désir de l'enfant, car l'homme veut plus souvent vivre une sexualité sans responsabilité tandis que la femme associe plus souvent sexualité et enfant.

Winnicott (1896-1971), psychanalyste de l'enfant, dit : "*un bébé, ça n'existe pas*" ; un bébé n'existe jamais seul, car il a toujours une mère ou une personne de l'entourage pour la mater. Au début de la vie, le nourrisson est dans une dépendance absolue à son environnement. Le bébé a un "*potentiel inné*". Mais ce potentiel ne peut s'actualiser que grâce à la "*préoccupation maternelle primaire*", une disposition psychique particulière qui se met en place durant les dernières semaines de la grossesse, et qui permet à la mère en s'identifiant à son bébé de lui apporter "*à peu près au bon moment*" ce qui lui est nécessaire.

Dès sa naissance, l'enfant est porté physiquement et psychologiquement par un environnement qui pour lui va de soi puisqu'il ne fait qu'un avec lui. Si la mère apporte à son bébé à peu près ce qui lui est nécessaire et au bon moment, le bébé aura donc l'impression qu'il vient de créer l'objet qu'il vient de trouver. Mais si l'environnement est défaillant, par excès (la mère impose le sein au bébé avant qu'il n'en exprime le besoin) ou par défaut (la mère ne fournit pas une réponse adaptée au bébé), il se produit ce que Winnicott appelle un "*empiètement*" sur l'espace psychique du bébé.

Si ces empiètements se répètent, le bébé se trouve exposé à des angoisses très fortes que WINNICOTT appelle "*agonies primitives*". Pour survivre, il se construira un "*faux self*", c'est-à-dire une fausse personnalité docile qui s'aligne sur les désirs de sa mère, ce qui pourra avoir des répercussions tout au long de sa vie. Cela donnera par exemple des personnes qui réagissent à leur environnement social, professionnel, amoureux de façon pseudo-adaptée, mais sont incapables de toute spontanéité.

Le développement intellectuel de l'enfant va être lié à son développement moteur. Le nourrisson ne peut guère se déplacer ; sa découverte du monde va être limitée et son évolution intellectuelle va dépendre de son milieu.

Peu à peu son univers se structure : conscience de l'espace, du temps, de la causalité. Vers 18-24 mois, il comprend qu'il est une personne parmi les autres et commence à interpréter le monde en imitant les bruits, les personnes. L'apprentissage du langage (structure grammaticale, richesse du vocabulaire. . .) sera conditionné par son environnement familial.

B L'adolescence

C'est une période difficile, car accompagnée de transformations physiques, biologiques, psychologiques.

Quitter la magie de l'enfance, accepter les transformations de son corps, s'acheminer vers le monde des adultes (Sciences humaines, numéro 193, mai 2008) : La scission d'avec l'enfance et le cheminement vers l'âge d'homme prennent leurs racines dans la puberté, dans l'accès à la sexualité. Pulsions, énergie exaltée... , les modifications hormonales sont souvent incriminées par les psychologues lorsqu'il s'agit d'explicitier les troubles psychiques.

Lors de la préadolescence (12-13 ans), on prend ses distances avec tout ce qui rappelle l'enfance (la famille), on se replie sur soi (réticence à se confier à ses parents). Le préadolescent est mélancolique et subit une pression sociale ("*tu n'es plus un enfant, ne fais pas cela*").

Cette période est marquée par plusieurs caractéristiques : la maturation sexuelle (physique et psychique, le corps change, le désir aussi) ; la quête identitaire (l'adolescent se construit, il cherche une identité nouvelle. C'est la période de rupture des liens de dépendance aux parents) ; le raisonnement abstrait ou le plein développement intellectuel.

Cette phase de l'existence est souvent marquée par une "*crise*" : crise existentielle, conflits avec les parents, les professeurs. Les "*pairs*" jouent un rôle essentiel dans la construction identitaire. L'adolescent est attiré par des idéaux, des valeurs nouvelles ; son psychisme est traversé par des tensions internes très vives, et sur le plan physiologique. Ces contradictions se traduisent par des sautes d'humeur. L'adolescence se caractérise par une crise : biologique, psychique, sociale. Cette période de la vie prend souvent la forme d'un mal-être. Certains vont adopter des conduites dangereuses à travers des prises de risques excessives. Garçons et filles ont besoin de transgresser les règles établies, de se construire en se détachant des valeurs familiales.

Pour l'adulte, spectateur dans le quotidien de l'adolescence définie comme une période difficile à traverser, l'adolescent est en recherche de lui-même, ce qui se caractérise par des tentatives d'affirmation en opposition à la structure familiale, par exemple. Pour l'adolescent qui expérimente des qualités nouvelles d'abstraction, c'est la possibilité de penser le monde et de le construire en discours, en le refaisant, en le recréant meilleur et conforme à un idéal de justice, d'équité, d'harmonie.

Dans cette quête, l'adolescent cherche à se différencier de ses pairs, mais tout en apparaissant malgré tout comme membre du groupe. Ce n'est pas le seul paradoxe à l'adolescence que celui d'apparaître différent parmi les semblables. L'adolescent cherche la reconnaissance des adultes auxquels il se confronte et s'oppose dans des jeux complexes. Il construit par conséquent sa place de futur adulte dans un jeu d'opposition aux adultes.

L'adolescent évolue dans un monde de paradoxes et de contradictions. Le corps d'enfant qu'il abandonne ne constitue pas son unique perte. Il lui faut également faire le deuil d'une illusion terrible, celle de se maintenir durablement dans la dépendance aux parents. Quelques rêves passés se déchirent, le futur se déploie. Le gain est considérable, terriblement considérable : il lui appartient de se projeter dans la vie, dans le monde, dans le temps, de considérer des limites à ses aspirations, à ses choix, à sa vie.

Il est entré au collège et a déjà quitté physiquement le monde des enfants. Au CM2, grand parmi les petits, il régnait sur la cour de récréation. En classe de 6ème, petit parmi les grands, il est immergé dans un monde d'adolescents aux pratiques radicalement différentes de l'école primaire.

Tout au long de sa scolarité au collège, puis ensuite au lycée, l'adolescent apprend dans le rapport à l'autre à se construire, à se projeter, à se situer, à se différencier. Cet apprentissage se révèle dans les manières de s'habiller, en assumant des choix, en revendiquant des symboliques qui favorisent l'identification à un groupe, qui valorisent telle marque de chaussures, de pantalons ou de blousons, et qui facilitent dans le même temps la distinction à d'autres groupes dépréciés pour leurs choix, leurs manières d'être, de se comporter, de se penser dans le rapport aux choses, au monde, à la vie.

Les boucles d'oreilles, les tatouages, le piercing sont autant de façons de s'identifier en se distinguant. Les pratiques de drogues licites et illicites peuvent être pensées dans cette perspective, ce que d'ailleurs beaucoup d'adolescents expriment en déclarant que "*tirer sur le bedo*" (cannabis), c'est un passage obligé pour se faire accepter dans certains groupes.

Le risque à l'adolescence, c'est que la lente construction identitaire se réalise de manière marginale, voire pathologique. Dans ce dernier cas, l'adolescent peut élaborer un déni de la réalité, refuser les changements corporels opérés et fuir dans l'anorexie, la boulimie. Il peut également s'enfermer dans l'ascétisme et refuser tout ce qui évoque la jouissance et par conséquent le changement du corps. Mais il peut aussi être question d'extériorisation, le jeune cherchant en dehors de lui les causes de ce qu'il éprouve, estimant que ce qui est bon provient de lui et ce qui est mauvais est extérieur à lui.

Il est primordial pour l'adolescent de côtoyer des adultes qui le reconnaissent pour sa valeur, qu'il puisse mesurer qu'il est entendu tant dans ses difficultés que dans ses affirmations, dans ses représentations du monde. Quand les adultes lui concèdent de la "*place*", ils lui signifient qu'ils l'admettent dans leur monde.

Des structures ont été mises en place pour venir en aide aux adolescents confrontés à des difficultés. La première maison des adolescents (MDA) est née en 2001 ; ce sont des lieux dédiés à ces jeunes sortis de l'enfance, mais pas encore adultes, pour répondre au mieux à leurs questionnements et difficultés d'ordre psychique, somatique, éducatif, scolaire ou juridique. Ces objectifs supposent une équipe suffisamment pluridisciplinaire afin de pouvoir répondre à chacune de ces problématiques. Autres destinataires de ces structures : les professionnels (médecins...).

C La vieillesse

On a le senior à la retraite et très actif et la personne entièrement dépendante ayant besoin de soins médicaux.

La place de la personne âgée a beaucoup évolué. Avant sa place était centrale. De nos jours avec la féminisation de l'emploi, on ne peut plus guère s'occuper de la personne âgée. On peut définir socialement la vieillesse comme un état qui caractérise la position d'un individu âgé en fonction d'un statut politico-économique. La vieillesse est donc à la fois un processus individuel et un destin social, ce qui se traduit par un remaniement de la position sociale et une réorganisation du moi.

Le début de la vieillesse peut être rattaché à un accident, une maladie, une perte affective (dégradation du corps, fin de l'activité professionnelle, départ des enfants...). La mémoire est la première fonction touchée.

Il est toujours délicat d'évoquer le vieillissement dans une société qui promeut le mythe de l'éternelle jeunesse et qui oublie qu'une personne âgée est aussi et prioritairement une personne dotée d'une personnalité, d'un projet de vie. La vieillesse est associée à une forme de dépossession des rôles sociaux. Avec la retraite, l'identité sociale doit être remodelée.

Voir Sciences humaines, numéro 269, avril 2015 : extraits de Vieillir pour ou contre ?

Aujourd'hui, "*bien vieillir*" est une norme. Comment faire ? Céder à la tentation du jeunisme ou s'adapter aux effets de l'avancée de l'âge ? Faut-il accepter de vieillir ? Et qu'implique une telle acceptation ?

Un naufrage, la vieillesse ? Tout dépend du regard que l'on porte sur elle. Débarrassé des impératifs de performance, on peut aussi y gagner en profondeur, en sérénité et en liberté. Vieillir, ça s'apprend.

La silver économie : le vieillissement est porteur d'un potentiel d'emplois nouveaux, d'innovations technologiques, sociales et culturelles, d'inventions de nouveaux produits adaptés aux besoins et aux usages des personnes âgées... L'essor des gérontologies : les "*cobots*" (robots collaboratifs) pourraient venir assister les personnes âgées... **Cohesio**, service permettant d'assurer les visites du facteur, même sans courrier à distribuer.

Retraite, un temps pour l'engagement : la moitié des structures bénévoles sont dirigées par des retraités. S'engager permet de rompre l'isolement mais aussi de se sentir plus utile. Avant, la retraite renvoyait majoritairement à une mort sociale avec une modalité extrême d'exclusion sociale. Aujourd'hui, les conditions de vie à la retraite se sont améliorées, qu'il s'agisse de l'état de santé ou encore du montant des pensions.

D Les catégorisations de la personnalité

La personnalité est l'élément stable de la conduite d'une personne ; c'est ce qui la caractérise et la différencie d'autrui. Elle est déterminée par la constitution physique et héréditaire et les influences sociales.

FREUD (1856-1939) distingue 3 types de personnalité : orale, anale, génitale.

L'oralité est la période durant laquelle, le nouveau-né cherche à maintenir la relation symbiotique avec sa mère. La nostalgie de la fusion avec la mère est l'un des traits dominants du caractère oral. Cette nostalgie de la fusion avec la mère fait de l'individu chez qui l'oralité est dominante un être toujours en quête de l'idéal irréalisable, c'est-à-dire un être en permanence insatisfait. La personnalité orale concerne également des individus qui, comme les nourrissons, sont incapables d'attendre et de faire preuve de patience. Le caractère oral veut tout, tout de suite et ignore la temporalité : il lui faut tout ou rien, il ignore l'ambivalence et le compromis. L'adulte oral attend que le monde réponde à ses désirs.

La personne anale est une personnalité ambivalente. Dans la période anale, l'enfant est éduqué à la propreté. Il doit donc exercer sur lui un contrôle et s'aperçoit

très vite qu'il peut faire plaisir ou ne pas faire plaisir à son entourage en se retenant ou non. Il exerce aussi un contrôle sur son entourage. L'adulte anal va avoir le souci de la maîtrise sur toutes les choses : il va vouloir tout soumettre à son autorité. L'anal veut être autonome et en arrive à se surestimer de façon narcissique. Cette personnalité anale est très exigeante vis-à-vis d'elle-même et d'autrui.

La personnalité génitale : selon la psychanalyse, l'organisation de la sexualité autour de la zone génitale correspond à la normalité. Dans la réalité, une personne équilibrée est plutôt un composé de différents traits oraux, anaux et génitaux. L'important est que l'adulte parvienne à prendre une certaine distance par rapport à ses pulsions et ses tendances initiales.

JUNG (1875-1931) montre que la libido ne se réduit pas à la pulsion sexuelle, mais consiste en une énergie et une pulsion vitale orientant le sujet vers le monde extérieur ou la vie intérieure.

L'extraverti se caractérise par le désir de s'affirmer en déployant une activité grâce à laquelle il pourra se reconnaître dans son action sur le monde extérieur.

L'introverti se caractérise par le souci de la conservation et de la protection de soi. Le sujet est donc sans cesse orienté vers lui-même. Selon Jung, ces attitudes résulteraient de prédispositions naturelles, même si des éléments liés à l'environnement et aux relations avec autrui peuvent intervenir.

2 L'origine de la famille

A Notion de famille

Le terme "*famille*", d'origine latine a d'abord désigné l'ensemble des serviteurs vivant dans un même foyer ; il s'est ensuite appliqué aux personnes apparentées résidant dans ce foyer.

Une famille au sens large est un groupe élémentaire qui est constitué d'un ensemble de personnes ayant entre elles des liens de parenté (consanguinité, alliance). Elle regroupe alors l'ensemble de la parenté. Au sens étroit du terme, c'est un groupe constitué d'au moins deux personnes ayant des liens de parenté et résidant ensemble.

La filiation est l'ensemble des règles qui définissent le statut d'un enfant par rapport à ses ascendants et qui régissent par conséquent les modalités de transmission de la parenté. Si l'enfant se situe par rapport au père, on parle de filiation patrilinéaire ; s'il se situe par rapport à la mère, il s'agit d'une filiation matrilinéaire ; enfin dans une filiation cognatique ou indifférenciée, l'enfant se situe indifféremment par rapport aux deux.

Chez les Na, le père n'a aucun statut et le mot "*papa*" n'existe pas (Les Na de Chine : *une société sans mari, ni père, les Na de Chine* par Cai Hua, P.U.F 1997). Les Na, peuple d'agriculteurs de la région himalayenne de la Chine, constituent une société matrilinéaire : un enfant fait automatiquement partie du groupe de sa mère. Les frères et les sœurs travaillent, résident ensemble toute leur vie. Il n'y a pas de vrai mariage : les hommes rendent visite aux femmes des autres maisonnées, la nuit de manière furtive. La relation entre amants est du domaine privé, elle cesse dès lors que l'un ou l'autre des partenaires le décide. Les femmes

donnent naissance à des enfants qui n'ont littéralement pas de père (*Sciences humaines*, Hors Série numéro 23).

Un groupe domestique regroupe l'ensemble des personnes partageant une même résidence. L'I.N.S.E.E désigne ce groupe par le terme de ménage, qui est un ensemble de personnes avec ou sans liens de parenté, occupant un logement.

B La famille, une affaire de culture

Si la famille est présente dans toutes les sociétés, les règles qui président à sa formation diffèrent d'une culture à l'autre.

Chaque société adopte en fonction de ses traditions une conception différente de la famille. **Claude Lévi-Strauss** note que toutes les sociétés interdisent l'inceste. De fait la prohibition de l'inceste oblige les individus à prendre un conjoint en dehors du clan familial ; c'est ce qu'on appelle l'exogamie. Si toutes les sociétés adoptent le principe de prohibition de l'inceste, c'est principalement pour des raisons utilitaires. En effet ce principe favorise des alliances indispensables d'une part à l'organisation économique et sociale, et d'autre part à la régulation sociale.

Margaret Mead dans "*Mœurs et sexualité en Océanie*" écrit :

"Que diraient les vieux à un jeune homme qui veut épouser sa sœur ? On ne le savait pas. Personne ne le savait. Les vieillards n'en discutaient jamais. Je questionnai les vieillards, l'un après l'autre. Les réponses furent toutes les mêmes. Elles se résument à ceci : "Quoi donc ? Tu voudrais épouser ta sœur ? Mais qu'est ce qui te prend ? Ne veux-tu pas avoir de beaux-frères ? Ne comprends-tu donc pas que si tu épouses la sœur d'un autre homme et qu'un autre homme épouse ta sœur, tu auras au moins deux beaux-frères, tandis que si tu épouses ta propre sœur tu n'en auras pas du tout ? Et avec qui iras-tu chasser ? Avec qui feras-tu les plantations ? Qui auras-tu à visiter ? "

Les formes familiales sont très diverses, le lien biologique mère-enfant varie selon les lieux : chez les Mossi de Haute Volta (aujourd'hui Burkina Faso), dans de grandes familles polygames, on établit après le sevrage, une répartition des enfants entre les différentes co-épouses et même celles qui sont stériles ou qui ont perdu leurs enfants ont à élever des enfants qui ne sont pas les leurs, mais qu'elles chérissent comme leurs et qui, parvenus à l'âge adulte, ne se connaissent d'autre mère que celle qui les a élevés.

Avec qui puis-je me marier ? (Monogamie, polygamie).

Comment se marie-t-on ? (Dot).

Combien d'enfants, de quel sexe ? (préférence des garçons ? le troisième sexe ou socialisation inversée).

L'obligation de prendre pour épouse une femme en dehors de sa famille force un individu à nouer des contacts avec une autre famille (fonction pacificatrice). Par ailleurs, en obligeant les individus à élargir le cercle de leur entourage, l'interdit de l'inceste participe aussi à la construction de la société (fonction productrice de lien social). Ainsi contrairement à ce que l'on pourrait croire, les raisons biologiques ou morales n'interviennent que secondairement dans la légitimation de la prohibition de l'inceste.

La monogamie est une alliance entre 2 conjoints. On distingue la monogamie de fait qui résulte de contraintes factuelles (insuffisance de moyens financiers pour avoir plusieurs conjoints) et la monogamie de droit qui s'inscrit dans un cadre juridique interdisant la polygamie.

La polygamie est une alliance impliquant plus de deux conjoints. On distingue la **polyandrie** lorsqu'une femme peut épouser plusieurs hommes, de la **polygynie**, lorsqu'inversement un homme peut épouser plusieurs femmes.

Les Tibétains pratiquent le mariage polyandrique : lorsque l'aîné de plusieurs frères a pris légalement une femme, celle-ci épouse successivement chacun des frères de son mari à des intervalles réguliers d'une année. Les hommes pratiquant le commerce au long cours s'arrangent de telle sorte qu'il n'y jamais plus d'un mari au foyer en même temps. Les enfants sont attribués à l'aîné ; ils l'appellent "père" et appellent "oncle" les autres maris de leur mère.

La taille de la famille et ses contours varient selon qu'une société adopte l'un ou l'autre système.

Le mariage homosexuel est légitime et pour des raisons différentes dans certaines sociétés (chez les Nuer au Soudan, une femme stérile peut épouser une femme qui aura des rapports avec un homme, et l'enfant sera l'enfant de la mère stérile qui sera considérée comme le "père").

3 La famille, une institution essentielle

Outre la fonction procréatrice qu'elle assure (elle permet à l'espèce humaine de se reproduire) si la famille est présente dans toutes les sociétés, c'est parce qu'elle est une institution fondamentale tant d'un point de vue économique que social.

L'État doit défendre l'institution familiale en vue d'assurer la stabilité de la société, les politiques de la famille occupent une place importante dans l'action publique. Ainsi à la suite des guerres, il fallait mettre en place des politiques résolument natalistes. La mise en place de l'État providence protégeait la famille. La dégradation de la situation économique, à partir des années 1970, incite l'État à réorienter son action vers les familles les plus fragiles (familles monoparentales, familles pauvres. . .).

La famille a des fonctions démographiques (procréation) : en 2013, on a recensé 811 510 naissances, dont 57 % hors mariage.

La baisse de la fécondité s'explique surtout par la diminution des familles nombreuses ; les enfants arrivent plus tard et donc souvent hors mariage.

A Les fonctions économiques de la famille

La famille est une unité de consommation et de production. Chaque événement familial (une naissance, les vacances, un déménagement. . .) est une source de dépenses. Mais la famille a pendant longtemps assuré aussi des fonctions de production. Sous l'Ancien Régime, la famille était une entité économique de production essentielle.

La fonction de production était essentielle dans une société dominée par les paysans et les artisans, mais régresse avec le développement du salariat.

Aujourd'hui, l'essentiel de la production nationale se réalise en dehors du cadre familial. Si la famille produit, c'est dans le cadre d'une production domestique (ménage, bricolage, jardinage) qui n'est pas considérée comme une production de richesse, puisque non comptabilisée dans le P.I.B. Malgré l'évolution des mentalités, on constate que le partage des tâches au sein de la famille ne se fait pas de manière hasardeuse. Les tâches ménagères restent assurées dans 80 % des cas par les femmes.

La fonction de consommation s'est développée avec l'élévation du pouvoir d'achat et l'omniprésence de la publicité.

La transmission du patrimoine économique reste essentielle, mais avec l'augmentation de l'espérance de vie et le rôle accru du diplôme dans le choix d'une profession, son rôle s'est amoindri.

B Les fonctions sociales

Elle assure des fonctions essentielles pour l'intégration et la cohésion sociale.

Les principales fonctions sociales sont la socialisation et la création de liens sociaux forts (sociabilité et solidarité).

La famille assure une fonction affective à l'égard des enfants ; ce n'était pas toujours le cas autrefois. La place de l'enfant a progressivement changé avec la réduction de la mortalité infantile et a radicalement évolué après que la diffusion de la contraception a permis de contrôler le calendrier et le nombre de naissances. En ayant moins d'enfants, les familles ont pu s'investir davantage en temps, en argent, en affection auprès des enfants.

La famille constitue à côté d'autres institutions un agent de socialisation fondamental dans la mesure où, dès leur plus tendre enfance, les parents apprennent à leurs enfants les règles de la vie quotidienne.

La socialisation est un processus qui consiste à transmettre la culture du groupe ; la famille est une instance d'intégration indispensable à la cohésion sociale. Cette fonction de socialisation s'est transformée avec le rôle plus important joué par l'école, les médias, mais la transmission familiale reste importante (patrimoine culturel, patrimoine social).

La famille est une instance de transmission, voire de reproduction. Les parents transmettent un capital économique (patrimoine foncier et /ou financier), mais aussi et surtout un capital culturel. La volonté de la famille est de maintenir, voire d'améliorer sa position au sein de la société. Par conséquent, elle va tenter de transmettre un niveau de capital suffisant pour perpétuer au moins la situation sociale du clan familial.

Le choix du conjoint n'est pas neutre puisqu'on tend encore aujourd'hui à épouser son semblable comme l'affirme l'adage populaire "*qui se ressemble s'assemble*" (homogamie). L'homogamie contribue également à la reproduction de la société.

La famille assure également une fonction de solidarité, notamment intergénérationnelle. Elle se manifeste par l'échange de services ou des dons d'argent entre les membres de la famille. Face à la crise de l'État providence, à la montée de l'exclusion, à la persistance de certaines inégalités sociales, notamment entre les générations, la famille peut jouer un rôle important en soutenant moralement,

matériellement, financièrement les membres de la parentèle en situation difficile (chômage, maladie, surendettement...).

La solidarité familiale est une fonction dont l'importance s'est accrue avec les problèmes économiques (chômage, précarité...).

Les solidarités familiales creusent les inégalités puisque certaines familles peuvent apporter une aide beaucoup plus importante, notamment sur le plan financier.

Ces solidarités reposent essentiellement sur les femmes qui donnent plus de leur temps.

Dans la famille contemporaine, les relations affectives ont pris le pas sur la contrainte et la norme. F. de Singly nomme "*famille relationnelle*" ce nouveau modèle familial.

L'Etat concurrence la famille : la mise en place de l'école gratuite, obligatoire et laïque a réduit le rôle éducatif joué par la famille, la mise en place de l'Etat providence a eu également un impact sur le rôle de la famille.

4 Le paysage familial français

A partir des années 1970, le déclin de la nuptialité, l'augmentation de la divorcialité, la montée de l'union libre, la baisse de la fécondité ont entraîné une diversification des formes familiales. La famille est au cœur des transformations de la société contemporaine. Même si elle reste un des piliers de notre société, elle est, comme beaucoup d'autres institutions, touchée par de nombreux bouleversements. Les familles "*traditionnelles*" composées d'un couple pérenne et d'enfants tous issus de cette union sont désormais et de plus en plus concurrencées par les familles monoparentales et par les familles recomposées.

A La famille d'hier et d'aujourd'hui

On distingue 3 grands modèles familiaux : la famille nucléaire, la famille souche et la famille communautaire.

La famille nucléaire regroupe sous le même toit les parents et les enfants non mariés.

La famille souche regroupe sous le même toit plusieurs générations : les parents, un fils marié et ses enfants.

La famille communautaire regroupe 3 générations comme dans la famille souche, mais accueille en outre sous le même toit tous les fils mariés.

La famille nucléaire devient le modèle dominant à partir des années 1960.

B Les mutations contemporaines de la famille

La famille transmet de nouvelles valeurs et normes : elle inculque tolérance et respect, sens des responsabilités, elle encourage l'égalité des statuts.

De nouveaux comportements familiaux prennent corps progressivement et favorisent l'émergence de modèles familiaux de plus en plus complexes.

Pourtant, la famille recomposée n'apparaît pas à la fin du XX^e ; au XIX^e par exemple, nombreuses étaient déjà les familles recomposées à la suite d'un veuvage.

La réduction du nombre de mariages et l'augmentation du nombre de naissances hors mariages témoignent d'une **désinstitutionnalisation** de la famille : la famille ne repose plus toujours sur des obligations claires et durables, mais sur des choix renouvelés jour après jour par les individus qui la forment de continuer à vivre ensemble. Rester ensemble ne va plus de soi, il faut que ce "*rester ensemble*" permette l'épanouissement personnel de chacun.

On constate que le nombre de mariages est de plus en plus faible depuis le début des années 1970 ; on se marie également de plus en plus tard (en 2009, 31,1 pour les hommes et 29,1 pour les femmes). Parallèlement, le nombre de divorces augmente puisqu'il a pratiquement triplé entre 1972 et 2000.

De nouvelles formes de conjugalité apparaissent : développement de l'union libre, émergence des pacsés (Pacte civil de solidarité, loi du 15/11/1999).

De nouvelles structures familiales s'affirment : le nombre de célibataires masculins et féminins augmente sensiblement (3,2 millions en 1968 et 7,8 en 2002) ; le nombre de familles monoparentales ne cesse également de s'accroître (458.000 en 1968 et 1,7 million en 2002) ; à la suite de l'augmentation du nombre de divorces, on voit de plus en plus de nouvelles familles se recomposer.

La conséquence logique de ces différents bouleversements est l'augmentation du taux des naissances hors mariage (7 % en 1950, 43,7 % en 2001 et majoritaires depuis 2010).

Année	Mariages	PACS même sexe	PACS sexes opposés	Ensemble
2000	305 234	5 412	16 859	22 271
2010	251 654	9 143	196 415	205 558

On constate un recul de l'institution du mariage : il n'est plus considéré comme un préalable à la naissance des enfants et le seul modèle de couple.

Le recul du mariage ne signifie pas pour autant une remise en cause du couple : les unions continuent de se former, mais de manière plus informelle (PACS).

5 L'interprétation des changements en cours

A Des changement à nuancer

Le changement n'est pas aussi brutal qu'on pourrait le croire à priori.

Ainsi 80 % des couples vivent aujourd'hui maritalement et malgré l'augmentation des divorces, malgré l'essor des familles monoparentales et des familles recomposées, la grande majorité des enfants de moins de 18 ans résident encore aujourd'hui avec leurs deux parents.

En considérant le modèle familial "*traditionnel*", comme une exception historique, les nouveaux comportements familiaux témoignent plutôt d'un changement parmi d'autres que d'une crise essentielle.

La montée des divorces n'est pas synonyme d'absence de liens entre parents et enfants. On parle d'indissolubilité du lien de filiation.

Dans la famille traditionnelle, ce qui soudait le couple était le respect des normes sociales qui condamnaient le divorce. L'amour n'était pas le fondement du couple, il y avait une complémentarité entre les rôles de chaque sexe.

Dans la famille contemporaine, nous n'avons pas besoin dans notre vie quotidienne d'un conjoint ; il devient donc légitime de rompre le mariage en l'absence de relations affectives satisfaisantes. Le divorce est devenu un acte courant et banalisé.

Les causes des transformations observées sont diverses : économiques, culturelles, politiques.

L'Église joue un rôle moindre, les filles poursuivent leurs études et intègrent le marché du travail, la contraception est légalisée (pilule, loi Neuwirth), l'Etat providence élargit ses interventions... Les individus sont donc de plus en plus maîtres de leurs choix.

B Des changements significatifs

Certaines transformations peuvent être interprétées comme le signe de bouleversements incontestables.

Les transformations observées en matière de formes familiales se sont doublées de changements concernant les relations familiales. Certes la répartition des tâches entre conjoints reste encore très inégalitaire : les femmes, malgré une activité professionnelle de plus en plus fréquente, assument l'essentiel des tâches domestiques. Cependant on constate que la différenciation des rôles masculin et féminin est moins marquée.

On remarque également la place nouvelle prise par les enfants au sein de la famille, le départ de plus en plus tardif de ceux-ci du foyer familial ou encore la sentimentalisation accrue des relations familiales.

On va vers une autonomisation de l'individu qui se manifeste par :

- une plus grande liberté dans le choix du conjoint,
- une plus grande autonomie de décision de la part des adolescents et des adultes quant à leur choix de vie (concubinage, pacs...)
- une indépendance plus grande des femmes au sein de la cellule familiale.

Les multiples transformations que la famille a subies montrent la montée de l'individualisme : les exigences individuelles se sont affirmées aux dépens de la stabilité de l'institution familiale. Les rapports entre l'individu et la famille se sont inversés : ce n'est plus l'individu qui est au service de la famille, mais la famille qui doit offrir à l'individu un cadre de vie épanouissant et protecteur. La vie familiale doit désormais composer avec le droit de chacun de "*vivre sa vie*", comme il l'entend.

Le lien **affinitaire** ou **électif** est un lien affectif qui repose sur des sentiments partagés, des affinités. Désormais l'union repose sur une entente, des affinités, c'est une illustration de la montée de l'individualisme.

Ces nouveaux comportements familiaux posent des problèmes juridiques relatifs aux questions de filiation, et en particulier de parentalité.

Mais ils posent aussi des problèmes d'ordre éthique et sociologique. En effet, certaines des nouvelles formes familiales interrogent nos habitudes de pensée : c'était déjà le cas du PACS, mais aussi des femmes qui souhaitent avoir un enfant "*toute seule*". Aujourd'hui se posent les questions du mariage des homosexuels ainsi que de l'homoparentalité. Par ailleurs, le cas des familles recomposées et des

familles monoparentales posent aussi des questions quant à leur capacité d'intégration.

La loi Taubira du 17 mai 2013 ouvre le mariage civil aux couples de personnes de même sexe et modifie par conséquent le Code civil français (article 143 : "*Le mariage est contracté par deux personnes de sexe différent ou de même sexe*").

L'éclatement des familles suite à un divorce peut être source de pauvreté, voire d'exclusion. R. Castel a montré que la fragilisation de la famille peut mener à la désaffiliation. Les enquêtes concernant les SDF montrent que la rupture familiale a joué un rôle déterminant.

En outre un nombre important de personnes âgées vivent dans des établissements spécialisés (EHPAD, établissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes) et certains ne reçoivent pas de visites. La montée de l'individualisme peut être source de solitude et fragiliser la cohésion sociale.

Données complémentaires :

- Part des couples en union libre dans l'ensemble des couples

1990	11 %
2002	18 %
2009	24 %

- Répartition des enfants en fonction du type de famille dans laquelle ils vivent : familles recomposées

1985	4,7 %
1990	5,3 %
1999	8,1 %
2006	8,8 %
2011	11 %

En 2011, 71 % des enfants vivaient dans des familles traditionnelles, 18 % dans des familles monoparentales et donc 11 % dans des familles recomposées.

En 2013, on a célébré 236 000 mariages et 168 200 PACS.

Certaines sociétés ont essayé de lutter contre la famille : elle serait source d'inégalités sociales (théorie marxiste), d'étouffement de la personnalité (théorie anarchiste : "*Ni Dieu, ni maître*"). Dans la littérature, on la présente comme aliénante, destructrice. "*Familles, je vous hais*" écrivait André Gide dans "*Les nourritures terrestres*".

Plan de la fiche 36 du manuel Bréal : 50 fiches pour comprendre les débats économiques actuels :

La famille est-elle en crise ?

I L'évolution des mœurs...

A La diminution du mariage et l'augmentation du divorce...

B ... sont les conséquences d'une évolution des mentalités

II ... A provoqué un éclatement des formes familiales

A Le nombre de couples mariés diminue...

B ... au profit des autres formes familiales

III Mais la famille, quelle que soit sa forme reste un lieu de solidarité

A L'aide des parents se prolonge tardivement...

B Puis les signes de solidarité s'estompent.

Additifs

Le Monde, 13 janvier 1995 :

"Une petite fille, Elisabetta, est née ces jours-ci en Italie, deux ans après la mort de sa mère naturelle, de sa mère génétique. Et elle est née après avoir été portée pendant neuf mois par la propre sœur de son père génétique.

Histoire démente ! Il y a deux ans la vraie mère d'Elisabetta, femme souffrant de stérilité et désirant fort normalement des enfants, avait fait confiance aux médecins et à la PMA (procréation médicalement assistée) pour l'y aider. Après prélèvement de plusieurs de ses ovules et fécondation en éprouvette par le sperme de son mari, les embryons furent congelés dans l'attente d'une implantation qui ne put jamais se faire. En effet, la jeune femme se tua dans un accident.

Plus d'un an après sa mort, plusieurs de ces embryons sont implantés dans l'utérus de la propre sœur du mari. Celle-ci et son frère entendent ainsi perpétuer "*ce désir de maternité brisé par une mort précoce*". La grossesse se passe bien. Et après neuf mois de gestation, Elisabetta, fille de sa tante porteuse, vient au monde.

Juridiquement le cas est inextricable. La loi italienne veut en effet que soit déclarée mère légale celle qui accouche. Ce qui fait que légalement la petite Elisabetta est née fille de sa tante et de père inconnu. Et que, tout aussi légalement, elle est devenue la nièce de son propre père".

Mentionnons également un article de **Libération** du 23/09/2009 :

"Le tribunal de grande instance (TGI) de Rennes a refusé sans surprise, conformément à la loi française actuelle, la demande d'une veuve, Fabienne Justel, qui voulait obtenir la restitution du sperme congelé de son mari décédé afin de se faire inséminer à l'étranger.

Dans son ordonnance de référé, le tribunal a rappelé la législation en vigueur : "*Font obstacle à l'insémination ou au transfert des embryons le décès d'un des membres du couple, le dépôt d'une requête en divorce, la séparation de corps ou la cessation de la communauté de vie*".

Mme Justel "*recherchait en définitive à contourner l'application de la loi française qui prohibe l'insémination post-mortem*", souligne le tribunal dans la décision".

Ces quelques articles incitent à se poser des questions d'éthique :

Notions d'éthique et de déontologie, bioéthique

En français morale et éthique ont des sens souvent confondus.

La morale se rapporte au concept de l'action humaine qui concerne les notions du bien et du mal.

L'éthique se donne pour but d'indiquer comment les êtres doivent se comporter. La déontologie (du grec *deon*, ce qu'il faut faire et *logos*, discours) est la science morale qui traite des devoirs à remplir (code de déontologie médicale, code de

déontologie des psychologues...). Il existe différentes formes d'éthique qui se distinguent par leur objet (bioéthique, éthique des affaires...). L'éthique est inséparable de la philosophie, de l'histoire (au nom de principes religieux, certaines banques pratiquent les taux sans intérêt).

L'éthique appliquée est un terme générique pour désigner l'ensemble des questions éthiques relatives à un domaine de l'activité humaine, comme le monde du travail.

L'éthique dans la consommation : s'interroger sur la provenance et la confection de ses achats peut s'inscrire dans une démarche éthique et humaniste (travail des enfants, ventes de produits nocifs pour la santé ou l'environnement...). Cette approche trouve aujourd'hui écho avec le développement du commerce équitable.

L'éthique dans l'alimentation : le fait que la majeure partie des éléments d'origine animale ne soient pas nécessaires à la santé humaine et les nombreuses constatations des ravages écologiques de l'élevage apportent de nouvelles dimensions à la réflexion éthique sur l'exploitation animale en général.

Bioéthique : si les interrogations éthiques concernant la médecine ne sont pas récentes, la bioéthique se distingue de la déontologie médicale classique en ce sens que cette dernière constitue davantage un code éthique fondé sur les médecins pour les médecins. La bioéthique au contraire fait intervenir une pluralité d'acteurs et de disciplines (médecins, biologistes, juristes).

Le développement des technologies médicales s'est aussi accompagné de l'émergence de nouvelles interrogations sur les pratiques médicales. En particulier, les nouvelles possibilités d'intervention offertes au médecin, notamment dans les domaines touchant l'identité humaine (PMA, génie génétique, diagnostic prénatal, transplantation d'organes) ont soulevé d'importants problèmes éthiques : on peut dorénavant faire beaucoup, mais doit-on tout faire ?

Le terme éthique provient du mot grec ETHOS qui signifie "*bonne conduite*". Il renvoie aux valeurs humaines qui doivent sous-tendre l'action du professionnel de santé. En effet, la pratique médicale, parce qu'elle met en relation deux personnes (médecin et patient), impose des devoirs au médecin vis-à-vis de son patient, comme le secret médical, le respect de la dignité humaine ou la vérité due au malade.

La déontologie médicale fixe les devoirs du médecin. Elle codifie les règles de l'expérience professionnelle. Les principes de la déontologie médicale sont énumérés dans un code de déontologie mis régulièrement à jour par l'**ordre national des médecins** pour rester en phase avec l'évolution des pratiques médicales.

La bioéthique médicale est "*un ensemble de recherches, discours et pratiques, généralement pluridisciplinaires, ayant pour objet de clarifier ou de résoudre des questions à portée éthique suscitées par l'avancement et l'application des technologies biomédicales*" (Gilbert Hottois).

Le champ de la bioéthique est la rencontre de 2 positions contradictoires : celle selon laquelle l'innovation biomédicale ne serait pas forcément source

de progrès ; celle selon laquelle on ne peut pas entraver la marche de la science.

Des institutions interviennent dans le domaine bioéthique, au niveau national et international.

Au niveau national :

- le comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE) : il a été créé en 1983 et est chargé de "*donner des avis sur des problèmes éthiques soulevés par les progrès de la connaissance dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé et de publier des recommandations sur ces sujets*". Il est composé de représentants du monde médical et de représentants des sciences humaines. C'est une instance purement consultative.
- L'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) : cette structure a pour mission "*d'informer le Parlement des choix de caractère scientifique et technologique afin d'éclairer ses décisions. A cet effet, elle recueille des informations, met en œuvre des programmes d'études et procède à des évaluations...*".

Au niveau européen ou international :

- le groupe européen d'éthique des sciences et des nouvelles technologies (GEE) : constitué en 1998, il est chargé de conseiller la commission européenne sur les aspects éthiques des biotechnologies.
- Le comité international de bioéthique (CIB) : créé en 1993 par l'UNESCO.

Pour finir évoquons certaines lois de bioéthique !

Les lois de bioéthique du 29/07/1994 :

Loi relative au respect du corps humain : elle affirme 3 grands principes :

- l'inviolabilité du corps humain : nul ne peut porter atteinte au corps humain d'autrui.
- La non-patrimonialité du corps humain : le corps humain ne peut faire l'objet d'aucun commerce.
- L'intégrité de l'espèce humaine : toute pratique eugénique (l'eugénisme correspond à la volonté d'améliorer l'espèce humaine qui peut se traduire par une politique volontariste d'éradication des caractères jugés handicapants) est condamnée.

Loi relative au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain, à l'assistance médicale à la procréation et au diagnostic prénatal : en ce qui concerne le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain (sang, cellules, tissus, organes), 4 principes ont été énoncés (anonymat, gratuité du don, non-patrimonialité du corps humain, respect du consentement des personnes concernées). Quant aux activités de procréation médicalement assistée, la loi les a autorisées, mais en fournissant un cadre strict. Ainsi ces techniques sont réservées à des situations d'infertilité avérées et seulement à des couples réguliers.

La loi de bioéthique du 09/07/2004 :

- autorisation "*à titre expérimental*" du recours au "*bébé médicament*" : les parents ayant un enfant atteint d'une maladie incurable peuvent avoir recours à une technique de PMA pour bénéficier du diagnostic pré-implantatoire

afin de mettre au monde un enfant capable de guérir l'aîné grâce à des cellules souches prélevées dans le cordon ombilical à sa naissance.

- Interdiction du clonage reproductif et thérapeutique.
- Extension du don d'organes à la famille élargie.

Faut-il interdire les avortements ? La Chine et l'Inde connaissent un déficit de femmes :

Libération du 18/09/2004 :

"Tous les ans, des centaines de milliers de petites indiennes ne voient pas le jour, pour la simple raison qu'elles sont de sexe féminin. Combien ? Impossible de le savoir, puisque les avortements sélectifs sont officiellement illégaux en Inde. Mais la préférence pour les garçons n'a rien de secret [...] La pratique de l' *"avortement féminin"* s'est généralisée avec l'arrivée de la médecine moderne, notamment l'échographie. Le drame de l'avortement sélectif est une question culturelle : en Inde, le fils est celui qui hérite, assure la survie du patronyme, s'occupe des parents quand ils sont vieux et allume leur bûcher funéraire. Avoir une fille, par contre, est vécu comme un fardeau, notamment en raison de la pratique de la dot, omniprésente bien qu'officiellement interdite [...] *"Élever une fille, c'est comme arroser le jardin de son voisin"*, comme le dit un vieux dicton".

Nota bene : le 24 mai 2015, la presse indique qu'une allemande de 65 ans, mère de 13 enfants, vient de donner naissance à des quadruplés prématurés et [...] a conclu un contrat d'exclusivité avec une chaîne de télévision pour raconter son histoire. En France, la loi réserve l'assistance médicale à la procréation aux femmes en âge de procréer.